

LE VAL-SAINT-PÈRE

BULLETIN MUNICIPAL - JANVIER 2022



?



?



?

SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE.....	3
RÉALISATIONS 2021.....	4-5
PROJETS 2022.....	6
BUDGET 2020.....	6
CONVIVIALITÉ.....	7
DIVERSES INFORMATIONS MAIRIE.....	8-9
CCAS.....	10
GYM SENIOR.....	10
L'ÉCOLE ANTOINE DE SAINT-EXUPÉRY.....	11-13
CENTRE DE LOISIRS.....	14
ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES.....	15
FOOTBALL CLUB LE VAL-SAINT-PÈRE.....	15
TC VAL.....	16
VOLLEY-BALL DES GRÈVES.....	17
L'AÉROCLUB DES GRÈVES DU MONT-SAINT-MICHEL.....	18
SOCIÉTÉ DE CHASSE COMMUNALE.....	18
ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS.....	19
ASSOCIATION MUSIQUE JOUONS ENSEMBLE.....	20
NOUVELLES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES.....	21
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MONT-SAINT-MICHEL - NORMANDIE.....	22-23
LE CIMETIÈRE PAYSAGER.....	24
LA ROUTE CÔTIÈRE.....	25
ÉTAT CIVIL 2021.....	26
A L'ATTENTION DES NOUVEAUX ARRIVANTS.....	26
CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2021.....	27
HISTOIRE DE LA CITÉ CHARLES MARTEL.....	28

MAIRIE DU VAL-SAINT-PÈRE

Tél. : 02 33 58 28 39
e-mail : mairie-de-val-saint-pere@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat

Lundi	14 h à 19 h	Mardi	9 h à 12 h
Mercredi	14 h à 18 h	Vendredi	8 h 30 à 12 h 30

Attention en juillet et août la mairie est ouverte uniquement aux horaires ci-dessus les lundis, mercredis et vendredis

Population : 2 028 habitants (INSEE 2016).

Superficie de la commune : 1 109 hectares
+ 250 hectares de Domaine Public Maritime.

PERMANENCE DU MAIRE

M^{me} Marie-Claire RIVIÈRE-DAILLEN COURT,
selon disponibilités sur rendez-vous

PERMANENCES DES ADJOINTS

LUNDI de 18 h à 19 h : Mme AUBERT Jocelyne, 2^e adjointe
MARDI de 10 h à 11 h : M. Jean-Claude CHARUEL, 3^e adjoint
MERCREDI de 17 h à 18 h : Mme Edith SIMON, 4^e adjointe
VENDREDI de 11 h à 12 h 30 : M. Olivier NOCQUET, 1^{er} adjoint

Il est toujours préférable de téléphoner pour prendre rendez-vous ou pour s'assurer de la disponibilité de l' élu qui peut varier en fonction d'éventuelles réunions



LE MOT DU MAIRE



Chers citoyens,

Je suis très heureuse de m'adresser à vous à travers notre traditionnel bulletin municipal.

Du fait de la pandémie, cette année aura encore été difficile. Même si la vaccination a apporté réconfort et apaisement. Nous faudra-t-il apprendre à vivre avec ce virus qui a régné sur la planète sur ces 2 dernières années ? La crise sanitaire n'en finit pas d'alterner signaux d'alarme et lueurs d'espoir ! Le covid-19 avec ses vagues et ses variants, finit par éreinter les services de santé. Et pourtant, nous souhaitons un retour rapide à une vie sociale et économique sereine.

Ce bulletin est aussi l'occasion de rendre hommage aux efforts fournis par tous les membres du Conseil Municipal qui m'accompagnent chaque jour et qui s'engagent au service des intérêts de notre commune, ainsi que les bénévoles des associations Val-Saint-Pierraises. C'est grâce à eux que se tisse ce lien social, culturel, entre toutes les générations.

Ces quelques pages rendent compte de plusieurs actions de l'année écoulée ainsi que des projets 2022.

Positionnement clairement exprimé par la nouvelle mandature dans le cadre de la biodiversité et de la préservation des espaces naturels : l'aménagement de la route côtière GR22 a enfin vu le jour par la mise en place d'un sens de circulation pour les véhicules à moteur. La sécurité des randonneurs piétons, des cyclistes... n'en sera que meilleure ! Lieu remarquable et fragile, des améliorations seront encore à prévoir en concertation avec différents partenaires, communauté d'agglomération, département.... Très prochainement je prendrai un arrêté de circulation interdisant aussi les véhicules à moteur dans le petit chemin à côté de la Mairie, afin de préserver la beauté de cet espace et sa biodiversité.

Les installations pour la fibre optique sont terminées concernant la première tranche. Certains habitants du coteau ont déjà pu prétendre à sa mise en service et découvrir le confort d'une vraie connexion rapide et efficace. Manche Numérique qui accompagne les collectivités en ce domaine prévoit une couverture totale pour notre territoire communal en 2025 !

Fin 2021 sera marquée par le réaménagement de la salle socioculturelle en ce qui concerne l'acoustique, par la pose de dalles et de rideaux.

Un préau à l'école St Exupéry, côté classe maternelle, verra le jour en 2022. Le remplacement du jeu extérieur est prévu. Malheureusement les délais de livraison se prolongent !

La loi portant sur la lutte contre le dérèglement climatique dite loi "Climat et Résilience" a été promulguée le 22 août 2021. L'identification des impacts directs pour les collectivités territoriales et de leurs enjeux en termes de gouvernance est déjà bien avancée. Accompagné par le SDEM (Syndicat d'Energie de la Manche), le Conseil Municipal a opté pour le CEP (Conseil en énergie) afin de réduire la facture carbone et faire des économies d'énergie : études engagées sur nos bâtiments.

Par ailleurs, la collectivité poursuit l'étude du « cimetière paysager » avec un cabinet spécialisé et, en parallèle, la faisabilité du transfert du terrain de foot, dans un souci de traitement d'équité de tout club et/ou association du territoire communal, en renforçant l'identité et la dynamique sportives en cœur de bourg.

Poursuivons nos efforts pour rendre notre territoire plus moderne et plus attractif dans un cadre préservé.

Au nom de l'équipe municipale et du mien, je vous présente mes vœux les plus sincères de santé, de bonheur, de prospérité, de réussite et d'épanouissement personnel, pour vous et l'ensemble de vos proches.

(Selon le protocole en vigueur à cette date), rendez-vous le 7 janvier pour la cérémonie des vœux salle socioculturelle à partir de 18h30. Les nouveaux habitants sont les bienvenus.

*Le Maire,
Marie-Claire Rivière-Daillencourt*

RÉALISATIONS 2021

RÉFECTION DE LA VOIRIE : RUE DES LANDES ET RÉSIDENCE DU MANOIR



RENFORCEMENT À FLAGET



NOUVEL AMÉNAGEMENT CARREFOUR RUE DE LA PILASSERIE ET LES LANDELLES



MISE EN PLACE D'UN SENS UNIQUE DE LA CIRCULATION ROUTE CÔTIÈRE



SIGNALISATION DE NUIT TRAVERSÉE DE PIÉTONS ROUTE DE 40 SOUS EU NIVEAU DU BAS DE LA CÔTE À 18%

RÉALISATIONS 2021

NUMÉRISATION DES ACTES D'ETAT-CIVIL



Les registres d'état civil détenus par les mairies sont manipulés et leur conservation est un enjeu. La Municipalité a donc décidé de confier la numérisation des actes en sa possession à partir de 1900 (naissances, mariages et décès) à la société Numerize ce qui a représenté un total de 3 464 actes.

Outre la nécessité de conservation, la numérisation permet d'améliorer le service rendu aux usagers en facilitant la délivrance des actes et en réduisant la manipulation des registres tout en les préservant.

La prestation comprenait aussi la reprise des données en vue du raccordement à COMEDDEC, qui permet des échanges dématérialisés de données d'état-civil entre les mairies et certains services (état-civil, notaires, préfectures...).



• Pose de stores à la salle socioculturelle (1 photo)

CONSEIL EN ENERGIE PARTAGÉ

La municipalité du Val Saint Père a fait de la transition énergétique, et plus particulièrement de la réduction de l'impact écologique des bâtiments publics, un axe important de son action au cours de ce mandat. Avec l'appui du Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche (SDEM50), elle a effectué un premier diagnostic énergétique sur la salle socioculturelle et la halle de sport. Cela se poursuivra en 2022 par un audit de l'école et du restaurant scolaire. Cette démarche, engagée sur trois ans, permettra à la commune de bénéficier d'un accompagnement dans la mise en œuvre d'une politique énergétique maîtrisée en réalisant les investissements les plus efficaces pour réduire ses consommations.



• Extraction de fientes de pigeons dans le clocher de l'Eglise (1 photo)



• Achat d'un transpalette



• Réfection du local garderie

PROJETS 2022

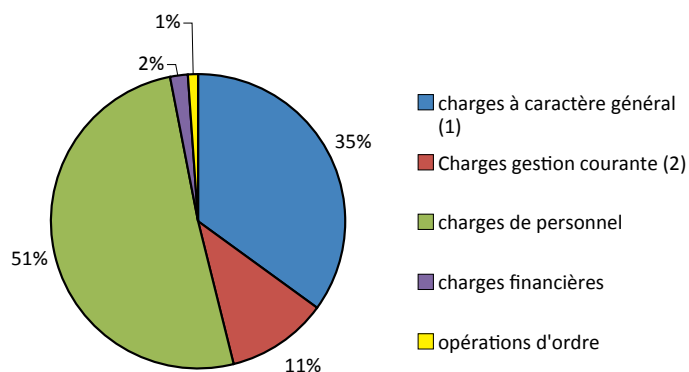
- Création d'un nouveau cimetière
- Construction d'un préau à l'école
- Etude de l'entrée de bourg Ouest
- Réfection de la voirie : Les Ajoncs

- Aménagement du terrain de football
- Poursuite du Conseil en Energie Partagé et réflexion sur la transition énergétique
- Remplacement jeux extérieur à l'école
- Travaux d'acoustique à la salle socioculturelle

BUDGET COMMUNAL 2020

SECTION DE FONCTIONNEMENT

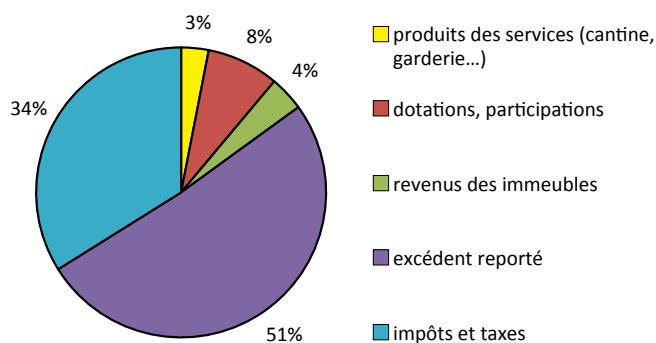
Dépenses : 935 798.66 €



(1) fournitures, eau, électricité, gaz, entretien voirie, batiments, matériels....

(2) indemnités élus, subventions associations, participations écoles et organismes extérieurs...

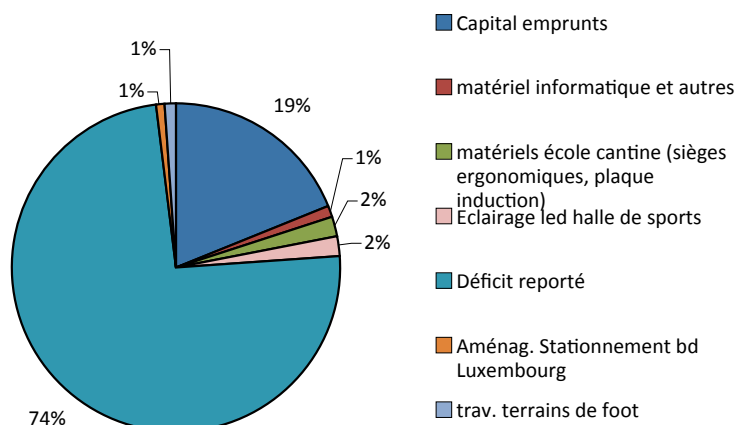
Recettes : 2 874 843.07 €



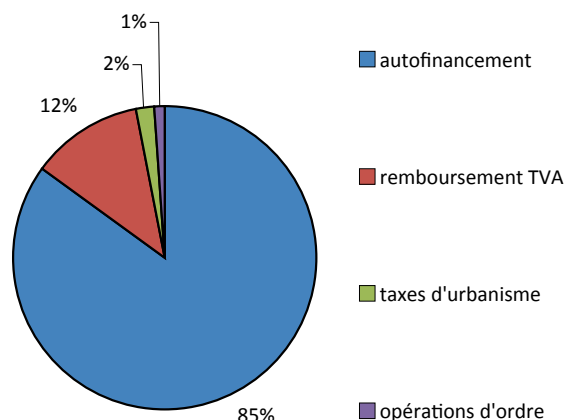
Excédent de clôture fin 2020 : 1 939 044,41 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 522 254.91 €



Recettes : 475 327.56 €



Déficit de clôture fin 2020 : - 46 927,35 €



CONVIVIALITÉ

PASSAGE DU PERE NOEL DEVANT L'ECOLE

Le Père Noël, a lui aussi respecté le protocole sanitaire du Covid-19 en ne pénétrant pas dans l'enceinte de l'école. Il a, cependant souhaité salué les enfants mais également les enseignants impatients de le voir en s'arrêtant devant les grilles de l'école.



REPAS DES AINÉS

Face à la crise épidémique et le protocole sanitaire dû au Covid-19, le repas des aînés prévu le dimanche 24 janvier 2021 n'a pu se tenir à la salle socioculturelle. La Municipalité et les membres du CCAS ont opté pour l'organisation d'un drive ce même jour de 10h à 12h30. Ils ont également, livré les repas à domicile pour les personnes n'ayant pu se déplacer. Au total, 256 repas ont été distribués.



DIVERSES INFORMATIONS MAIRIE

LE RECENSEMENT À 16 ANS DOIT AVOIR LIEU DANS LES 3 MOIS QUI SUIVENT LE 16^E ANNIVERSAIRE



Le recensement à 16 ans doit avoir lieu dans les 3 mois qui suivent le 16^e anniversaire : c'est obligatoire.

Comment faire son inscription :

Les démarches peuvent être

accomplies par le mineur ou l'un de ses parents. Le recensement s'effectue en s'adressant directement à la mairie muni d'une pièce d'identité en cours de validité et du livret de famille à jour.

A la suite du recensement la mairie **délivre une attestation de recensement. Ce document doit être conservé avec attention puisqu'il sera ensuite demandé pour les inscriptions à certains concours ou examens tels que le CAP, le BEP ou le BAC, le permis de conduire...**

Il n'est pas délivré de duplicata. En cas de perte ou vol, il faudra demander un justificatif de recensement au centre du service national de CAEN.

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée « Défense et Citoyenneté »



A la fin de cette journée un certificat de participation est remis au jeune. Il est obligatoire pour l'inscription aux examens et concours.

Le recensement permet aussi l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES.

Vous pouvez vous inscrire toute l'année sur les listes électorales et **au plus tard le 6^e vendredi précédant le 1^{er} tour de l'élection** en mairie aux heures d'ouverture.

Pour être inscrit sur la liste électorale, deux conditions cumulatives sont nécessaires :

- avoir la qualité d'électeur, c'est-à-dire **être majeur**, de nationalité française* et jouir de ses droits civils et politiques.
- Il faut également avoir une **attache avec la commune**, c'est-à-dire soit y être domicilié, soit y résider depuis six mois au moins de façon continue et effective, soit y être contribuable depuis au moins deux ans.

** les citoyens de l'Union Européenne résidant en France peuvent s'inscrire sur les listes électorales complémentaires pour voter lors des élections municipales et/ou européennes.*

Plusieurs possibilités :

- **Se présenter soi-même**

Demander son inscription par courrier, en renvoyant à la mairie le formulaire CERFA dûment complété et une copie des pièces justificatives **Déposer son dossier d'inscription en ligne**,

en créant son compte sur le site www.service-public.fr qui vous indiquera la marche à suivre. **Un service gratuit**,

facile, sécurisé et accessible en continu.

NB : il s'avère indispensable de disposer des pièces justificatives numérisées pour effectuer cette démarche.

Les pièces à produire

Pour toute demande d'inscription/modification sur la liste électorale, il convient de compléter son dossier des pièces justificatives suivantes :

- Formulaire CERFA de demande d'inscription dûment renseigné
- Pièce d'identité en cours de validité : copie de la carte nationale d'identité recto-verso ou de la double page sur laquelle figure la photo sur le passeport et dont la validité a expiré depuis moins de 5 ans à la date du dépôt de la demande d'inscription
- Justificatif d'attache qui selon la situation :

Justificatif de domicile nominatif de moins de 3 mois dans la commune (facture électricité, gaz, eau ou téléphonie fixe, quittance de loyer d'un office public ou d'une agence immobilière, bulletin de salaire, relevé pôle emploi, titre de pension, attestation d'assurance multirisque habitation).

Attention : une facture de téléphonie mobile n'est pas un justificatif recevable.

Justificatif de la résidence depuis plus de 6 mois dans la commune

Justificatif d'inscription au rôle des impôts locaux depuis deux ans.

Pour les personnes hébergées chez un tiers :

Il est exigé un certificat d'hébergement de moins de 3 mois ainsi qu'une copie de la carte nationale d'identité de l'hébergeant.

La personne hébergée doit, elle, fournir une copie de sa carte d'identité ainsi qu'une preuve de son attache sur la commune (exemple : bulletin de salaire...)

Pour les jeunes de moins de 26 ans hébergés chez leurs parents :

il est exigé, outre la preuve de l'identité, un document de moins de trois mois attestant du domicile réel des parents dans la commune et un document attestant de leur lien de filiation (livret de famille, acte de naissance avec indication de la filiation, etc.)

**ELECTIONS PRESIDENTIELLES :
LES 10 ET 24 AVRIL 2022**

**ELECTIONS LEGISLATIVES :
LES 12 ET 19 JUIN 2022**

DIVERSES INFORMATIONS MAIRIE

LES FEUX D'ARTIFICE : RAPPEL



La période estivale est généralement plus propice à l'utilisation de feux d'artifice et notamment à l'occasion des fêtes privées.

Pour organiser un feu d'artifice, une réglementation précise doit être respectée et des mesures de sécurité appliquées quel que soit le type de feu que vous souhaitez.

La déclaration du tir doit être faite auprès de la mairie et en Préfecture selon la catégorie, au moins 1 mois avant la date souhaitée, en précisant le lieu, la date et l'horaire de l'évènement, la catégorie du feu, le nom de la personne qui procédera au tir, l'autorisation du propriétaire s'il s'agit d'un feu sur terrain privé et les

mesures de sécurité envisagées. Il est bon de se prémunir d'une attestation responsabilité civile. Un arrêté du maire vous sera alors délivré et les services de gendarmerie, de secours et le Cross Jobourg en seront informés.

L'organisation d'un feu d'artifice n'est jamais à prendre à la légère. Pour la sécurité du public et des biens, il est essentiel de bien appliquer ces règles pour réduire le risque d'accident.

BRULAGE DES VEGETAUX

Arrêté permanent réglementant le brûlage des végétaux. (arrêté préfectoral permanent du 08 février 2005) :

Seul est autorisé du 1^{er} novembre au 31 mars **le brûlage des végétaux ligneux et semi-ligneux** (branches nues) **dont le diamètre est inférieur à 7cm** à une distance d'au moins 200 mètres des habitations et 100 mètres des routes sous les conditions suivantes :

- Les feux ne peuvent être allumés qu'entre le lever du jour et 16 heures.
- Tout feu doit être éteint au coucher du soleil
- Les conditions météorologiques doivent être favorables afin d'éviter l'extension du foyer et la propagation

des fumées. Tout brûlage est interdit par temps de brouillard.

- *Tout feu doit être éteint dès que le vent menace de rabattre la fumée sur une voie publique ou un lieu habité ou de transporter des flammèches pouvant provoquer un incendie.*

- *Les feux doivent être constamment et attentivement surveillés.*

Le brûlage des souches, des produits de taille des végétaux persistants, de tonte et de fauche est interdit en tout temps.

Arrêté réglementant les activités bruyantes (arrêté préfectoral du 27 mars 1997)

Extrait concernant les travaux de jardinage et de bricolage : ces travaux réalisés par des particuliers l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- **Les jours ouvrables** de 08 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 30
- **Les samedis** de 09 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00
- **Les dimanches et jours fériés** de 10 h 00 à 12 h 00

EXPOSITION D'ART



A vos agendas : le 19 et 20 mars 2022 nous espérons nous retrouver à la salle socioculturelle pour une nouvelle édition de notre traditionnelle exposition d'Art. En effet les 2 années passées et la situation sanitaire ne nous ont pas permis un tel rassemblement. Nous comptons sur votre présence.

CCAS



Après la dissolution du club de l'amitié au 31 décembre 2020, le CCAS a décidé de maintenir les activités du Club.

L'association Avranches Sports Loisirs assure les cours de gym seniors à la halle des sports depuis septembre 2020.

**TOUS LES JEUDIS DE 9h30 – 10h30
hors vacances scolaires**

les activités du mardi (1 mardi sur 2) ont repris le 2 novembre 2021. En raison, de la période Covid, ces activités n'ont pu être mises en place comme prévu le mardi 5 janvier 2021. Les rencontres du mardi sont ouvertes à toutes personnes souhaitant y participer quelque soit leur âge. Aucune adhésion n'est demandée. Tout protocole lié au Covid-19 doit être respecté ; vous devrez vous présenter munie de l'attestation de vaccination pour le contrôle du pass sanitaire.

Activités du mardi (jeux de cartes et de société) Salle socioculturelle Calendrier 2021-2022

Janvier :	mardi 4 et 18
Février :	mardi 1 ^{er} et 15
Mars :	mardi 1 ^{er} , 15 et 29
Avril :	mardi 12 et 26
Mai :	mardi 10 et 24
Juin :	mardi 7 et 21
Septembre :	mardi 6 et 20
Octobre :	mardi 4 et 18
Novembre :	mardi 8 et 22
Décembre :	mardi 6 et 20



GYM MEMOIRE

L'association ACARPA (secteur d'action gérontologique du canton d'Avranches) avec le soutien de la Municipalité a mis en place un atelier « Gym mémoire » comprenant quatorze séances, animées par Florian Carduner, professeur APA (Activité Physique Adaptée) à SIEL BLEU. Ces séances hebdomadaires ont débuté le jeudi 9 septembre 2021 et pris fin le jeudi 16 décembre 2021.



L'ÉCOLE ANTOINE DE SAINT-EXUPÉRY

SORTIE AU CENTRE EQUESTRE DU VAL ST PERE

Vendredi 25 juin 2021, toute la classe de PS/TPS/MS est partie à la découverte du centre équestre du Val St Père en compagnie de Mikaël et Cécile.

Sur place, diverses activités ont été proposées : équitation, adresse, promenade en calèche et pansage/ brossage des poneys.

Puis, direction la salle de sports pour un pique nique bien mérité !

Une matinée très appréciée par les enfants et les parents accompagnateurs.



LES CE1 AUX JARDINS DE LA VALLÉE



**LES JARDINS
DE LA VALLÉE**

Le jeudi 3 juin 2021, les CE1 sont allés aux Jardins de la Vallée pour y passer la matinée. Justine a accueilli les élèves à l'entrée de sa ferme.

Pendant la première partie de la matinée, les enfants ont visité les lieux (pépinière, tunnels, hangar, planches...) et découvert les outils utilisés, ainsi que les légumes cultivés.

Durant la deuxième partie, Justine avait préparé des ateliers pour que les enfants puissent réaliser des semis (petits pois, courgettes, fenouils et salades) ou repiquer des plants (basilic, poireaux). Les enfants ont pu repartir avec leurs semis et leurs plants dans leur classe afin de s'en occuper et d'observer leur évolution.

Une deuxième sortie à la ferme a permis de réaliser les plantations en pleine terre, et de sentir et goûter des plantes aromatiques, du miel et même des fleurs !

Les enfants ont ainsi expérimenté le cycle de vie des légumes depuis la graine jusqu'à l'assiette !

L'ÉCOLE ANTOINE DE SAINT-EXUPÉRY

LES CE1 AU PONEY-CLUB

Jeudi 10 juin, les élèves de CE1 ont passé la matinée au centre équestre de l'Avranchin. Mickaël a accueilli les enfants et leur a expliqué les règles de sécurité quand on est près d'un poney ou d'un cheval. Il a fait découvrir les différents lieux : le manège, la carrière, les boxes, le club-house, la prairie, la sellerie, les paddocks, etc...

Ensuite, par groupes, les enfants ont participé à trois ateliers. Ils ont pu faire de la voltige sur Chips avec Cécile. Ils ont pu découvrir le pansage des poneys avec la maîtresse et une stagiaire pour les aider. Et ils ont pu effectuer des parcours à poney avec Mickaël et ses stagiaires.

A la fin, les enfants ont ramené les poneys dans leur champ pour une pause bien méritée !



CHORALE DE L'ÉCOLE



Crise sanitaire oblige, cette année les élèves ont travaillé le chant de façon inédite. Erik est venu faire chanter les élèves dans chaque classe et les a aidés à composer la musique pour accompagner les paroles écrites par les élèves. Le thème principal était le voyage en France, en lien avec le projet mené par plusieurs classes, qui suivaient virtuellement les pérégrinations du petit hibou Lérni, dans son voyage et sa découverte des régions de France.

Ainsi les élèves ont pu se glisser dans la peau d'auteurs-compositeurs et le résultat de ce travail a été enregistré par Erik qui a ajouté des arrangements pour rendre le travail des élèves encore plus admirable. Les familles garderont le souvenir enregistré de ce travail. Nul doute que les enfants retrouveront ces enregistrements avec nostalgie lorsqu'ils seront plus grands !

L'ÉCOLE ANTOINE DE SAINT-EXUPÉRY

LES 4 CLASSES DE PRIMAIRES

Alors que la France entière était confinée ... les classes de l'école élémentaire ont entrepris de faire un grand voyage !

En effet, du CP au CM2, nos élèves ont suivi les aventures d'un sympathique hibou, pour découvrir avec lui les régions de France.

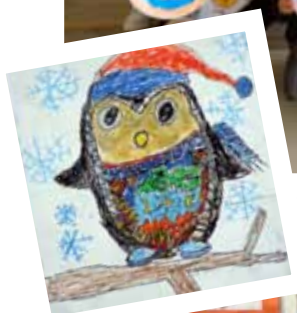
Chaque jour, ils attendaient avec impatience le rendez-vous avec leur ami Lerni pour découvrir les bêtises de Cambrai, le pont du Gard, la base spatiale de Kourou, ou bien encore Jules Verne, etc. Après une courte vidéo, un travail de lecture, mais aussi une dictée et un problème étaient proposés.

Aussi, Lerni a envoyé une carte postale de chaque région visitée à chacune des classes participantes : quel bonheur de recevoir du courrier !

Alors, en fin d'année, le patrimoine architectural, culturel, artistique, scientifique ou littéraire de notre beau pays n'avait plus de secret pour nos petits curieux.

Vraiment, quelle belle aventure !

Pour en savoir plus : www.lernitour.fr



CENTRE DE LOISIRS



Le centre de loisirs, compétence communautaire, accueille le mercredi matin au sein de l'école Antoine de Saint-Exupéry les enfants en dehors des périodes de vacances scolaires. Nelly, Christine, Isabelle et Pierre organisent différents ateliers pour les enfants.

Si vous êtes intéressés, vous pouvez contacter la mairie pour plus d'informations.



A.P.E. : «LES P'TITS PRINCES DE SAINT-EXUPÉRY»

L'association des Parents d'élèves de l'école du Val Saint Père compte cette année un vingtaine de membres. Des parents dynamiques et motivés pour nos p'tits princes. Nous encourageons tous les parents volontaires à nous rejoindre.

Les enfants de l'école du Val Saint Père ont pu profiter au cours de l'année de projets pédagogiques initiés par l'équipe enseignante et financés en partie par l'association, comme :

- Cinéma,
- Sortie aux « Jardins de la Vallée »,
- Activités centre équestre,
- Projet Lernitour, qui est une action permettant à travers une mascotte de découvrir les différents départements de France, ainsi que leur patrimoine architectural, culturel, historique, gastronomique, ... Et d'autres projets qui ont été annulés durant l'année scolaire 2020/2021.

Dans ce contexte sanitaire particulier, nous mettons tout en œuvre afin de récolter les fonds nécessaires pour que nos « p'tits princes » connaissent de nouveaux projets pédagogiques.

Ainsi, nous sollicitons tout au long de l'année, parents, enseignants, Mairie, habitants de la commune par le biais de nombreuses actions.



Cette année a eu lieu notre nouvelle action, « La balade des p'tits Princes », qui a été un moment de convivialité et une réussite. Nous vous informons que cette balade aura de nouveau lieu en septembre 2022.

Pour l'épanouissement de nos enfants, nous comptons sur vous pour contribuer à la réussite de nos projets futurs : vente de galettes des rois, brioches, ... , et notre célèbre Vide Grenier qui aura lieu le dimanche 15 mai 2022. Ce vide grenier représente bien notre belle commune avec au programme de cette journée : joie, fête, animation, rassemblement.

FOOTBALL CLUB LE VAL-SAINT-PÈRE

« LA JEUNESSE DU VAL SAINT PERE DONNE DE SON TEMPS À L'ÉCOLE DE FOOTBALL.

Depuis quelques années le FC Val St Père enregistre une augmentation des effectifs notamment chez les enfants. c'est pourquoi ,nous avons décidé avec Pierre AUBEL (Educateur et salarié du club) de former des jeunes pour encadrer les plus petits les samedis. Le club est fier de compter sur 4 jeunes issus de la commune du val saint père :

- Thibaut SAVARY, pour l'encadrer les U12-U13
- Valentin CARPENTIER et Enzo PRIOUL, pour encadrer les U8-U9
- Arthur DALIGAULT, pour encadrer les U10-U11

Ces jeunes sont tous passés par l'école de foot et évoluent dans les catégories U18 et U20. La création pour la saison prochaine d'une équipe féminine est envisagée. Les deux équipes SENIORS ont de bons résultats. L'équipe première a pour ambition de monter en R3 et l'équipe B évolue en D3

Nous sommes toujours à la recherche de petites graines de champion, il est toujours possible de rejoindre les différentes équipes du club (à partir de 5 ans). Par ailleurs, le FC Val St Père a un salarié (30 heures par semaine) occupant le poste d'éducateur. Ses missions sont : l'encadrement des entraînements et matchs, les tontes des terrains, l'entretien des infrastructures, la préparation des plateaux, la recherche de sponsors et les feuilles de matchs. Il est également mis à disposition du centre de loisirs du VAL ST PERE tous les mercredis matin.



Pour toute inscriptions, renseignez-vous auprès de :
Pierre AUBEL : 06 75 39 39 30 ou le président
Mathieu COSTILS AU 06 23 55 22 84 »

LE TRIATHLON CLUB DU VAL ST-PERE, UN CLUB TOUT TERRAIN ET PLURIDISCIPLINAIRE



Après une année bouleversée par la pandémie, le TCVal a pu reprendre le chemin de ses entraînements et manifestations.

Malgré l'annulation de la course d'orientation des Pèlerins en Février, le club a ainsi pu organiser le triathlon de Saint-Pair le 29 août dernier. Et si cela a pu avoir lieu, c'est à l'aide d'une équipe de bénévoles motivés, et d'une multitude de signaleurs qui sont venus nous prêter mains fortes. L'épreuve était support des championnats de Normandie sur le format M, et s'est déroulée sous un soleil radieux.

Côté école de triathlon, le groupe progresse d'année en année, tant en nombre qu'en qualités sportives. En effet, l'effectif s'est vu gonflé cette année jusqu'à 18 enfants lors des sessions d'entraînements du samedi matin, de 7 à 14 ans. Des entraînements qui sont adaptés en fonction des jeunes présents, et des conditions météorologiques. Une grande partie d'entre eux ont pu mesurer leurs progrès en s'alignant sur différentes courses de la région, notamment à La Ferté-Macé.

Côté course à pied, notre infatigable coach bénévole Karim peut de nouveau proposer des séances d'entraînement groupées les mardi soir. Toujours adaptées au niveau de chacun, elles permettent de progresser tout

en s'amusant. Et cela se retrouve sur les performances affichées par nos traileurs, sur les diverses courses auxquelles ils participent, principalement en Normandie et Bretagne.

Sur les perspectives 2022, nous suivrons avec attention le parcours de Damien Lanée, qui après deux reports successifs, espère enfin pouvoir s'aligner sur les championnats du monde d'IronMan qui se dérouleront à Hawaï en octobre prochain.

A plus court terme, le club organise le 26 février la course d'orientation nocturne des pèlerins, qui s'intègre avec 5 autres épreuves dans le challenge normand des courses d'orientation.

Quant au triathlon de Saint-Pair-sur-Mer, il devrait se dérouler au début du mois de juin, mais la date reste encore à confirmer au moment où nous écrivons ces lignes.

Pour finir, le TCVAL tient à adresser tous ses remerciements aux partenaires publics et privés qui le soutiennent depuis longtemps, ainsi qu'à tous les bénévoles qui savent donner de leur temps sur les organisations du club. Nous savons et n'oublions pas que sans eux, le club ne pourrait pas assurer l'ensemble de ces manifestations.

VOLLEY-BALL DES GRÈVES

Le Volley-Ball des Grèves propose une pratique du volley-ball pour tous, de la découverte à la pratique en compétition. Toutes les actions menées au cours de l'année visent au plaisir de jouer dans une ambiance conviviale. Le club vit grâce à ses adhérents bénévoles, sans oublier bien sûr les parents des plus jeunes.

La victoire de l'équipe de France de Volley aux Jeux Olympiques de Tokyo engendre une année exceptionnelle pour le club puisque nous passons la barre des 100 adhérents, contre 75 en moyenne habituellement ! L'engouement est très important chez les lycéens, mais également chez les collégiens et les primaires, ce qui permettra de la continuité entre leurs catégories.

La section « Jeunes » accueille les enfants pour s'initier et progresser au volley-ball. Cela comprend le travail de la coordination, l'appréhension du ballon, le jeu en équipe. Pour les plus jeunes nous rencontrons les autres clubs de la Manche tout au long de l'année pour progresser (« passer des couleurs ») ; pour les plus grands il s'agit de matchs et tournois au niveau de la Basse Normandie.

La section « Loisir » est ouverte aux adultes débutants et confirmés, pour découvrir et avoir une pratique libre du volley-ball.

La section « Compét'lib » est ouverte aux joueurs et joueuses confirmés recherchant de la confrontation. Il s'agit d'un championnat en Ille-et-Vilaine d'équipes mixtes, sans les enjeux et contraintes liés à une pure compétition : convivialité garantie !

La section « Compétition » vise à entraîner des équipes pour jouer des championnats de la FFVB, à partir du niveau Départemental. La technique et le positionnement sur le terrain amènent à constituer des équipes avec des postes spécialisés.

Nous organisons au cours de l'année plusieurs événements destinés à promouvoir le volley-ball dans le Sud-Manche : opérations « **Smashy** » dans les écoles primaires, le « **Tournoi de Noël** », le **tournoi « Balle de match** » en fin de saison, et des sorties à Rennes pour assister à des matches de volley-ball de haut niveau.

LES CRÉNEAUX

- **Loisir** : salle Roger Lemoine à Avranches
le lundi de 20h30 à 22h30
- **Compét'lib** : salle Roger Lemoine à Avranches
le mercredi de 20h30 à 22h30
- **Jeunes** : salle des sports du Val-Saint-Père
le vendredi
 - primaire : de 17h30 à 19h00
 - collège : 18h30 à 20h00
 - lycée : de 19 h30 à 21 h 30
- **Compétition** :
salle des sports du Val-Saint-Père
le vendredi de 20h30 à 22h30

Après deux années gâchées par la situation sanitaire, nous persévérons dans nos actions pour le plaisir de tous, tout en nous adaptant au mieux pour garantir la sécurité de nos adhérents.

Annulée l'année dernière, nous renouvelons une opération « **Smashy** » à l'école primaire Antoine de Saint-Exupéry et souhaitons susciter autant d'enthousiasme que lors de la première édition de 2019 !

Nous pouvons espérer une belle dynamique de groupe dans toutes les catégories, les jeunes volleyeurs expérimentés montrant l'exemple aux nouveaux inscrits, et en ayant la capacité de constituer plusieurs équipes. L'engouement étant national, les rencontres avec les clubs de la Manche et de Normandie seront réguliers.

L'équipe Compétition garçon engagée en Départementale d'Ille-et-Vilaine dispose de joueurs expérimentés qui vont permettre d'intégrer de nouvelles recrues pour constituer une équipe performante dans ce championnat !

Chez les adultes nous engageons 2 équipes mixtes sur le championnat Compét'lib d'Ille-et-Vilaine, et une équipe masculine en Coupe CASAL.



Sozen Kerckhove :

06 70 36 51 20

www.volleyballdesgreves.fr

www.facebook.com/volleyballdesgreves

L 'AÉROCLUB DES GRÈVES DU MONT-SAINT-MICHEL

L'AEROCUB

Fort de 130 membres environ, l'aéroclub est situé sur l'aérodrome. C'est une association (Loi 1901) où règnent la bonne humeur et l'esprit de partage.

5 instructeurs qualifiés sont là pour assurer les formations pour devenir pilote. Dès 17 ans, il est possible, après obtention de sa licence de pilote privé (PPL), de voyager et d'emporter des passagers.

En attendant de voler pour les plus jeunes, il est possible d'obtenir des bourses de la FFA et de passer son Brevet d'initiation aéronautique BIA reconnu par l'éducation nationale.

L'AERODROME

Nous avons toutes les infrastructures pour nous permettre d'assurer notre passion dans les meilleures conditions, le club-house a été modernisé en 2015 et beaucoup de personnes aiment se retrouver au bar ou autour d'une table à l'extérieur.

L'aérodrome est situé dans un endroit exceptionnel avec une vue imprenable sur le Mont-Saint-Michel, c'est un atout pour nous et nous en sommes fiers.

LES AVIONS

1 PIEL CP 305 Emeraude, 2 DR 400 120 et 160 CV et 1 avion moderne le Breezer B600.

Afin de tester votre motivation, l'aéroclub vous propose d'effectuer un vol d'initiation qui comprend 30 mn de cours et 30 mn de vol ou vous serez aux commandes de l'avion avec un instructeur.



ACTIVITES :

Afin de découvrir les environs vus du ciel, il est possible de faire un vol découverte en avion pour une durée de 15 ou 30 minutes.

L'aéroclub c'est aussi des ULM pendulaires et des Autogires qui peuvent assurer des Baptêmes autour du Mont ou dans la région.

Tout au courant de l'année il existe plusieurs temps forts avec les sauts en parachutes qui se déroulent les derniers week-end de Mai jusqu'à fin septembre, les portes ouvertes fin juin, et le festival des grandes marées début août.

VENEZ NOUS REJOINDRE

Tél : 02 33 58 02 91

e-mail : contact@aeroclub-avranches.org

site : www.aeroclub-avranches.org/

SOCIÉTÉ DE CHASSE COMMUNALE



La société de chasse compte 30 adhérents pour 2022. Merci à la commune et aux différents sponsors pour leur participation, merci également aux membres et aux bénévoles qui ont permis d'organiser les manifestations suivantes : ball-trap et vente des grilles pour le tirage de Noël. En 2022 la société de chasse vous invite à participer à sa prochaine soirée dansante le samedi 7 mai à la salle socioculturelle de la commune.

Le bureau.

Président : Rémy BLIER

Vice-président : Rémy GAUTIER

Secrétaire : Adrien DEPINCÉ

Trésorier : Nicolas CHESNEL

et les membres du bureau





LA CRISE SANITAIRE NOUS OBLIGE À RÉDUIRE NOS MANIFESTATIONS AU COURS DE CETTE ANNÉE.

Les porte-drapeaux et quelques CATM ont assisté aux cérémonies du canton et aux obsèques de camarades.

Dans notre commune, les 8 mai et 11 novembre ont été honorés par le dépôt d'une gerbe et de fleurs apportées par des enfants de la commune au monument aux morts. Le message de la ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens Combattants a été lu par Mme le maire suivi par la sonnerie aux morts, la minute de silence et la Marseillaise.

Au cours de la cérémonie, le dimanche 14 novembre, deux décorations ont été remises : Henri Laloy a été décoré de la croix du combattant Michel Pautret a été décoré de la médaille commémorative AFN agrafe Algérie. La cérémonie s'est achevée par un vin d'honneur offert par la commune.



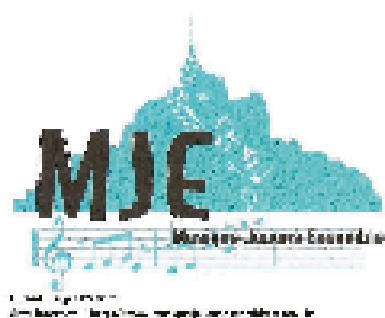
Le samedi 31 juillet 2021, une délégation des CATM du Val-Saint-Père sont allés au cimetière américain de Montjoie-Saint-Martin fleurir 5 tombes de soldats que nous parrainons.

Nous présentons nos condoléances à la famille d'Amand CAHU qui nous a quitté le 18 septembre 2021.

Pour l'année 2022, le bureau de l'association réfléchit pour que l'on puisse se retrouver autour d'une table afin de continuer le lien qui unit le monde combattant.

Le bureau de l'association

ASSOCIATION M.J.E. : MUSIQUE JOUONS ENSEMBLE



Cette année 2020/2021 a été une fois de plus pour tous une année très difficile.

De notre côté, tout comme l'an dernier, peu de concerts et de répétitions.

Bientôt, notre antenne MJE va voir le jour à Sartilly et viendra s'ajouter à celle du Val St Père : n'hésitez à venir nous rejoindre



CONTACT : Hervé Delépine (06 74 97 86 99)

Page facebook : www.facebook.com/musiquejouonsensemble



NOUVELLES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

CHACUN SES CHAKRAS

Bioénergie . Sophrologie . Accompagnement

Inès Levallois

66 boulevard du Luxembourg

50300 Le Val-Saint-Père

Tél. : 06 67 95 65 22

E-mail : chacunseschakras@gmail.com

site web : chacunseschakras.wixsite.com/inle

CABINET INFIRMIER

Du VAL-SAINT-PÈRE



DA CUNHA

Carinne

Soins à domicile

22 Allée de la Chasse Vénard

50300 LE VAL-SAINT-PÈRE

06.31.48.49.76.

carynne88@hotmail.fr

MARCHÉ PLACE DE LA MAIRIE

UN POISSONNIER

(tous les mardis)
de 10h30 à 12h30



mais également,
VENTE À EMPORTER PEUILLON
crêpes, galettes et grillades
dès 8h00 jusqu'à 14h00

et LES JARDINS DE LA VALLEE

Justine Lerche - Tél. : 0641 27 31 82
www.les-jardins-de-la-vallee.fr
EN DIRECT DE LA FERME
(place de la mairie)
Vente de légumes bios de saison
et autres produits locaux

mardi 10h00-13h00/16h00-19h30
vendredi 16h00-19h30



TOUS LES JEUDIS
PIZZAÏOLO L'ITALIA
de 17h30 à 20h00



A partir du **1^{er} janvier 2022** les consignes de tri évoluent ! Elles seront identiques sur tout le territoire de la Communauté d'Agglomération Mont Saint-Michel Normandie : **tous les emballages et papiers se trient !**

C'était déjà le cas sur notre commune, mais désormais quand vous vous déplacerez sur le reste du territoire vous pourrez désormais trier comme à la maison.

C'est l'occasion de faire **un rappel** sur ce que vous pouvez déposer en tri sélectif :

- 1/ C'est un emballage ? Vous pouvez le trier !
- 2/ Il est en plastique, déposez-le dans la colonne jaune ou votre sac jaune (selon que vous êtes collecté en porte à porte ou en point d'apport volontaire). Il est en verre, déposez-le dans la colonne de couleur verte !
- 3/ Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.
- 4/ Ne pas imbriquer les déchets les uns dans les autres pour qu'ils soient bien reconnus au centre de tri !
- 5/ Si vous utilisez les colonnes, déposez vos emballages en vrac (pas dans des sacs).
- 6/ Tous les papiers (sauf les absorbants) se trient !

Pas de doute : tous les emballages et papiers se trient !

Quelques exemples ?

Bouteilles, flacons, bidons, pots de yaourts, de crème fraîche, barquettes de beurre, de viande, de jambon ou de lardons, films, blisters (coque de plastique transparente collée sur du carton), sacs plastiques et suremballages, pots de crème cosmétique, tube de dentifrice ou encore boîtes de poudre chocolatée...

Les objets en plastique qui ne sont **pas des emballages** sont à déposer en **ordures ménagères**.

Les papiers absorbants (mouchoirs et serviettes en papier, l'essuie-tout), les masques jetables et les articles d'hygiène également.

Pour tous renseignements contacter le service déchets :

Tél. : 02 33 68 68 96 E-mail : service.dechets@msm-normandie.fr



Calendrier 2022 - Jours de collecte des déchets

Secteur en porte à porte : Avranches - Le Val Saint Père

<

Pour tous renseignements :
 02 33 68 68 96 ou service.dechets@msm-normandie.fr
 Pôle territorial de Saint-James / Pontorson
 1 rue Maxime de Coniac 50240 Saint-James



QUE FAIRE DE MES DÉCHETS ?

Pôle Territorial d'Avranches



• LES DÉCHETS MÉNAGERS RECYCLABLES ?

Emballages (hors verre) et papiers



Sac jaune*
Uniquement pour
le secteur
en porte à porte



Colonnes jaunes
situées sur votre
commune

Emballages verre



Colonnes situées sur
votre commune

**Déchets organiques
de cuisine
et de jardin**



Sur votre tas de compost ou dans un
composteur ou lombricomposteur
La collectivité propose des composteurs :
400 litres (20 €), 600 litres (30 €), 800 litres (40 €)
Plus de détails : demander
le guide du compostage

• LES DÉCHETS MÉNAGERS NON RECYCLABLES ?

**Ordures ménagères
résiduelles**



Sac translucide*
Uniquement pour le secteur
en porte à porte



Colonnes situées
sur votre commune

Merci de ne pas déposer de déchets au pied de ces colonnes.

En cas de dysfonctionnement ou de colonnes pleines, merci de contacter le service déchets.

• TOUS LES AUTRES DÉCHETS ? À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE

Accès interdit aux véhicules d'un PTAC de plus de 3,5 tonnes. Sortie du dernier véhicule à l'heure de fermeture de la déchèterie

	Saint-Jean-de-la-Haize Les Petites Planches		Saint-Ovin La Paumerie	
	Hiver**	Été**	Hiver**	Été**
Lundi	13h30 - 17h	13h30 - 17h30		
Mardi	Fermée		9h - 12h30	8h30 - 12h30
Mercredi	13h30 - 17h		Fermée	
Jeudi				
Vendredi				
Samedi		8h30 - 12h30 et 14h - 17h30	9h - 12h30	8h30 - 12h30 et 14h - 17h30

** Hiver du 15 octobre au 14 avril / été du 15 avril au 14 octobre
* Sacs fournis par la collectivité, disponibles en mairie (merci de vous munir d'un justificatif de domicile)
À déposer devant votre habitation ou en bout de chemin

BOUTEILLES DE GAZ



À déposer chez
un revendeur
de gaz

TEXTILES



À déposer dans
les bornes «Le Relais»
www.lafibredufr.fr

MÉDICAMENTS À RAPPORTER EN PHARMACIE



DIVERS À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE

→ Encombrants, ferrailles, gros cartons, bidons d'huile de vidange, huiles de vidange, batteries, radiographies, pots de peinture, vaisselle, piles, ampoules, cartouches d'imprimante, déchets d'équipement électriques ou électroniques, déchets verts

Emballages et papiers à RECYCLER

LES EMBALLAGES DOIVENT ÊTRE VIDES !



CITEO
Donner ensemble une
nouvelle vie à nos produits

→ Uniquement les bouteilles, bidons et flacons en plastique



Produits alimentaires



Produits d'hygiène



Produits d'entretien



Barquettes
polystyrène



Boîtes, pots et barquettes



Sacs et
suremballages



Tube de
dentifrice



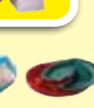
Blisters

→ Emballages métalliques



Gros cartons
=
À déposer
à la déchèterie

→ Cartonnettes, briques alimentaires



→ Tous les papiers



Journaux, catalogues,
prospectus



Courriers, enveloppes,
livres



Papiers, bloc-notes,
cahiers



Sacs papier

BOUTEILLES, POTS ET BOCAUX EN VERRE



sans couvercles, bouchons et capsules



Tous ces déchets NE SE RECYCLENT PAS = Ordures ménagères



→ Plastiques NON RECYCLABLES



Jouets



Objets divers



CD, DVD,
cassettes



Pots et barquettes
de jardinage



Vaisselle en
plastique

→ Papiers et cartons NON RECYCLABLES



Essuie-tout



Serviettes et
mouchoirs



Morceaux de papiers
< à 10cm



Couches

→ Restes alimentaires, divers (litière...)

PLUI TERRITOIRE AVRANCHES - MONT SAINT-MICHEL



En date du 10 juin 2021 le tribunal administratif de Caen a procédé à l'annulation complète du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du territoire Avranches – Mont Saint Michel. Conséquence de l'annulation : À compter du 10 juin 2021, les documents antérieurs rentrent immédiatement en

vigueur et les autorisations d'urbanisme en cours d'instruction sont délivrées sur le fondement du Plan Local d'Urbanisme de 2013.

Pour plus d'informations contacter la mairie.

FUTUR CIMETIÈRE PAYSAGER

ROUTE CÔTIÈRE

Le site de la baie qui empiète sur notre territoire attire de nombreux locaux pour la pratique de la randonnée ou d'activités sportives diverses en famille mais également le passage de touristes nombreux qui viennent contempler ce site exceptionnel avec en fond de tableau ; le Mont-Saint-Michel. Cette importante fréquentation de promeneurs et l'afflux conséquent de véhicules sur la route côtière, plus particulièrement le week-end engendrent des difficultés de croisement entre les véhicules et créent un danger pour les piétons qui empruntent cette route.

Après la réouverture à la circulation en mai 2020 au premier déconfinement, les difficultés de circulation et de stationnement des véhicules ont conduit le conseil municipal à réglementer temporairement en sens unique la circulation de la voie côtière par la prise d'un arrêté municipal.



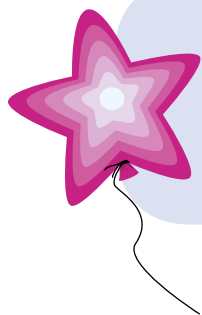
Pendant cette période les usagers ont majoritairement exprimé leur satisfaction en raison d'un flux de véhicules mieux canalisé.

Après ce constat, le conseil municipal a souhaité engager une réflexion concernant la circulation sur cette route côtière en vue d'améliorer durablement les usages et se réappropriier l'espace local. Un groupe de travail constitué parmi les membres du conseil municipal à ce sujet a étudié plusieurs propositions de nature à améliorer la sécurité des piétons en prévoyant un sens unique

et en réduisant la vitesse à 30 km/h des véhicules à moteur, tout en veillant à préserver l'environnement et la biodiversité. Conscient pour les exploitants agricoles que la mise en place de cette nouvelle réglementation occasionnerait une gêne pour l'accès à leurs terrains, ils conserveront le double sens de circulation.

A cette réflexion, s'agissant d'un site classé sur le Domaine Public Maritime les services de l'Etat ont été concertés et associés à ce projet.

ÉTAT CIVIL 2021



NAISSANCES :

Alice GOUYE
Léo BOUCHARD
Roxane BOUTEILLER

le 08 mai 2021
le 31 mai 2021
le 23 septembre 2021



MARIAGES :

Eddie KOUDOGBO et Claire LEBAILLY
Kevin COCHENNEC et Adeline RAMANI
Adrien SIOUVILLE et Léonie COMPAGNON

le 11 septembre 2021
le 18 septembre 2021
le 18 septembre 2021



DÉCÈS :

Jeannine HEBERT épouse BAILLY
André BLIER
Gustave RENAULT
Francine SAVARY épouse HAREL
Emilienne PREVEL épouse ANDRE
Marie-Claire GOARANT épouse MURIE
Emile JAMES
Bruno MAUGER
Yves LE LOUËt
Robert MAINCENT
Jean-Claude JOUENNE
Amand CAHU
Jean-Pierre GAUTIER
Simonne LEGRAND épouse HATTE
Alain JORDAN

le 23 février 2021
le 20 février 2021
le 02 mars 2021
le 1^{er} mars 2021
le 19 avril 2021
le 24 avril 2021
le 10 mai 2021
le 22 mai 2021
le 28 mai 2021
le 06 juillet 2021
le 26 juillet 2021
le 18 septembre 2021
le 29 septembre 2021
le 02 octobre 2021
le 14 octobre 2021

À L'ATTENTION DES NOUVEAUX ARRIVANTS

La Municipalité vous souhaite la bienvenue et vous invite à communiquer votre changement de résidence à l'occasion de votre arrivée dans la commune ou votre changement d'adresse.

Il est important de faire connaître ce changement à la mairie.

Vous devez vous présenter munis d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité. De la même façon il est recommandé de faire connaître un départ définitif de la commune.

Vous pouvez également consulter notre site internet
www.levalsaintpere.fr

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2022

7 JANVIER

Cérémonie des Vœux



Madame le Maire et le Conseil Municipal sont heureux de vous inviter à la cérémonie des vœux à la salle socioculturelle à 18 h 30

30 JANVIER

Repas à l'intention des Aînés, organisé par le CCAS et la municipalité

26 FÉVRIER

Course des Pèlerins organisée par le TC VAL

19 et 20 MARS

Exposition d'Art organisée par la municipalité

26 MARS

Repas organisé par le Football Club

7 MAI

Repas dansant organisé par la Société de Chasse

8 MAI

Cérémonie Armistice 39/45 organisée par l'association des Anciens Combattants et la municipalité

15 MAI

Vide-greniers organisé par les P'tits Princes de Saint-Exupéry

? JUIN

Tournoi organisé par le Football Club

10 et 11 SEPTEMBRE

Ball-trap organisé par la Société de Chasse

13 NOVEMBRE

Cérémonie Armistice 14/18 organisée par l'association des Anciens Combattants et la municipalité

16 DECEMBRE

Arbre de Noël organisé par la municipalité

REPAS POUR LES HABITANTS DE 70 ANS ET PLUS

Le Centre Communal d'Action Sociale vous informe que le repas aura lieu le 27 janvier 2019.
RAPPEL : les personnes atteignant 70 ans dans l'année en cours, qui n'auraient pas reçu d'invitation à leur domicile 15 jours avant la date, sont invitées à se faire connaître en mairie.

Les personnes souhaitant figurer dans le prochain bulletin pour annoncer leur activité doivent prendre rendez-vous avec M^{ME} AUBERT Jocelyne
mairie : 02 33 58 28 39

Directeur de publication : Marie-Claire RIVIÈRE-DAILLEN COURT.
Conception, rédaction et photos : Jocelyne AUBERT, Nathalie LECERF,
Travaux de relecture : Anne POUSSIELGUE
et les membres de la commission de communication.

Maquette et impression : Arc en Ciel Imprimeurs - 02 33 60 10 61.
Ce bulletin municipal est tiré à 1 100 exemplaires et distribué gratuitement dans les foyers.
Périodicité : annuelle. Dépôt légal à parution. Reproduction interdite.

HISTOIRE DE LA CITÉ CHARLES MARTEL

QUI ETAIT CHARLES MARTEL (1906-1955) ? LE SAVIEZ-VOUS ?

Les 5 maisons longeant la rue Charles Martel ont été inaugurées en 1953. Charles Martel importateur d'essence et directeur de « Ouest-Carburant » est à l'initiative de ces constructions. Très touché par la pénurie de logements, il se rend acquéreur le 25 mai 1952 de la maison de Mme Guédras, située en bordure de la route de Pontorson (boulevard du Luxembourg), à 100 m du siège son entreprise. Cette habitation possède un terrain de 800 m² parallèle à la rue Charles Martel. C'est ainsi que ce chef d'entreprise, décide d'y faire construire 5 maisonnettes. Charles Martel, homme dynamique, n'aime guère que les affaires traînent et suit la construction de ces maisons qu'il attribue à ses employés voyant pour eux l'ambition de bien des travailleurs français. M. Martel peut être fier de sa réalisation de l'énorme effort financier personnel qu'il a fait, de la démarche considérable de soucis et de démarches qu'il a déployée pour obtenir les primes officielles du temps consacré à la surveillance des travaux.



Allocution de Charles Martel à l'inauguration

« Je tiens tout d'abord à remercier M. le sénateur, M. le maire du Val-Saint-Père, et vous tous, messieurs, d'avoir bien voulu accepter mon invitation à l'inauguration de cette petite cité. Inauguration bien modeste peut-être mais que j'ai voulu intime pour que le caractère social et familial de cette entreprise en ressorte davantage.

Père de famille nombreuse (8 enfants), j'ai compris dans quelle situation critique se trouvent nombre de familles françaises, en particulier celles de nos villes sinistrées, et c'est pourquoi j'ai voulu apporter ma contribution à l'amélioration des conditions de vie de la classe laborieuse. Comme vous pourrez le constater dans un instant, deux de ces maisons sont déjà occupées, les autres le seront prochainement, c'est donc cinq ménages qui pourront profiter dans les conditions les meilleures, des avantages que nous procure l'urbanisme moderne. Pas de luxe, pas même de superflu, simplement un confort pratique et une hygiène indispensable.

Je remercie les ouvriers qui ont contribué à l'édification de ces maisons dans un temps record.

Enfin, je termine en levant mon verre à votre santé en souhaitant que de nombreuses maisons de ce genre, viennent contribuer au relèvement moral et physique de notre pays. »

Charles Martel et son épouse reposent dans le cimetière du Val-Saint-Père

